

Communauté de Communes du
Ried de Marckolsheim
Le dynamisme d'un territoire



Rapport d'Orientations Budgétaires 2015

SOMMAIRE

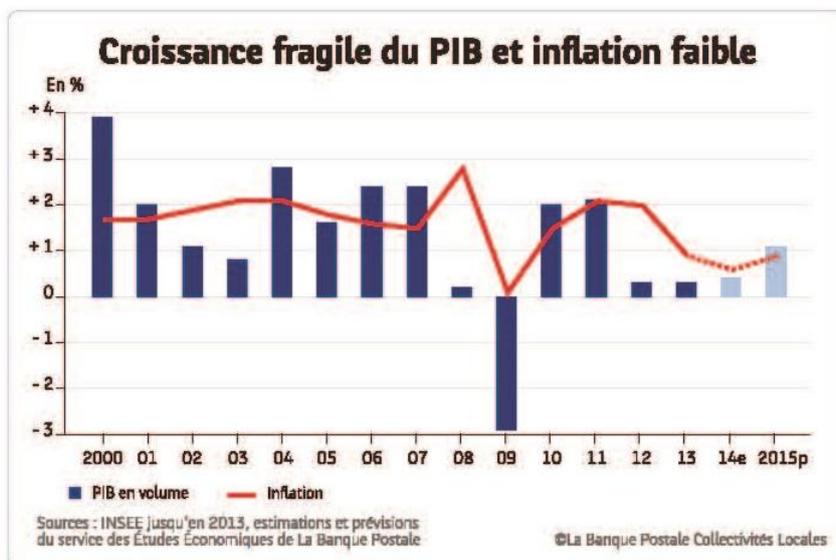
1. <u>LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL</u>	3
1.1. Le contexte économique	3
1.2. Principales tendances sur les finances des groupements à fiscalité propre	4
1.3. Enjeux et perspectives.....	5
1.3.1. Apparition d'un effet ciseau marqué	
1.3.2. Amplification de la baisse des dotations et renforcement de la péréquation	
1.3.3. Vers une évolution limitée des recettes fiscales	
2. <u>LES GRANDES MASSES FINANCIERES</u>	8
2.1. Les masses budgétaires	8
2.2. Soldes financiers	8
2.3. Fonds de roulement et résultat prévisionnel	8
2.4. Endettement	9
3. <u>LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS</u>	10
3.1. Soldes intermédiaires de gestion.....	10
3.2. Epargne brute	11
3.3. Effet de ciseau	12
4. <u>LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT</u>	14
4.1. Encours de dette et emprunts nouveaux	14
4.2. Annuités de la dette	14
4.3. Ration de désendettement	15
5. <u>LA FISCALITE DIRECTE</u>	17
5.1. L'évolution des bases	17
5.2. Evolution des taux et des produits	17
6. <u>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	21
6.1. Les recettes de fonctionnement.....	21
6.1.1. Les recettes de fonctionnement et leur évolution	
6.1.2. L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période	
6.1.3. Les principales recettes de fonctionnement	
6.2. Les dépenses de fonctionnement	23
6.2.1. Les dépenses de fonctionnement et leur évolution	
6.2.2. L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période	
6.2.3. Les principales dépenses de fonctionnement	
7. <u>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	27
7.1. Les recettes d'investissement	27
7.2. Les dépenses d'investissement.....	28
7.2.1. Les dépenses d'investissement et leur évolution	
8. <u>LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT</u>	29
9. <u>LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</u>	30
10. <u>RATIOS</u>	31
11. <u>LES ORIENTATIONS</u>	31

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

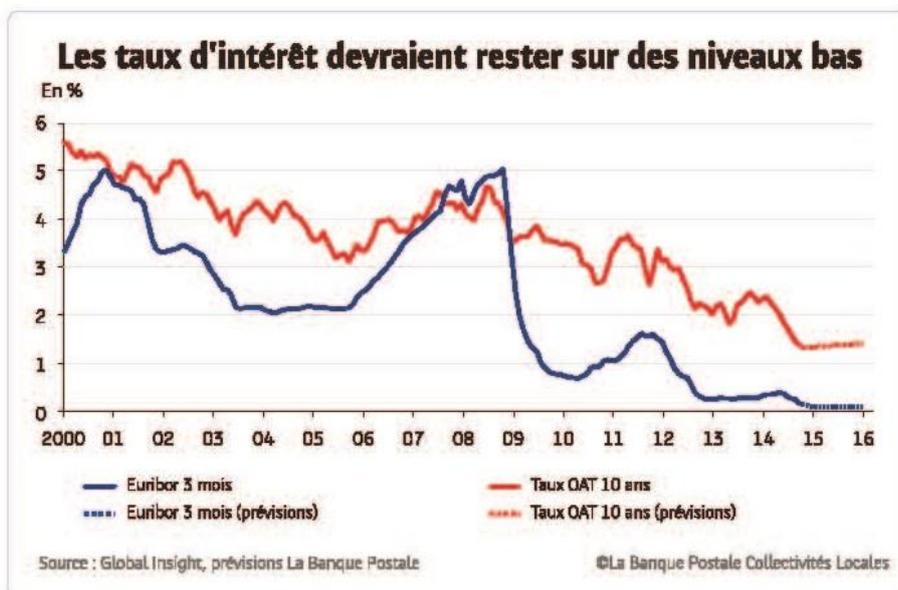
1.1. Le contexte économique

La loi de finances pour 2015 et le Projet de loi de programmation des finances publiques (LPPF) 2014-2019 viennent confirmer le contexte contraint dans lequel évoluent actuellement les collectivités locales.

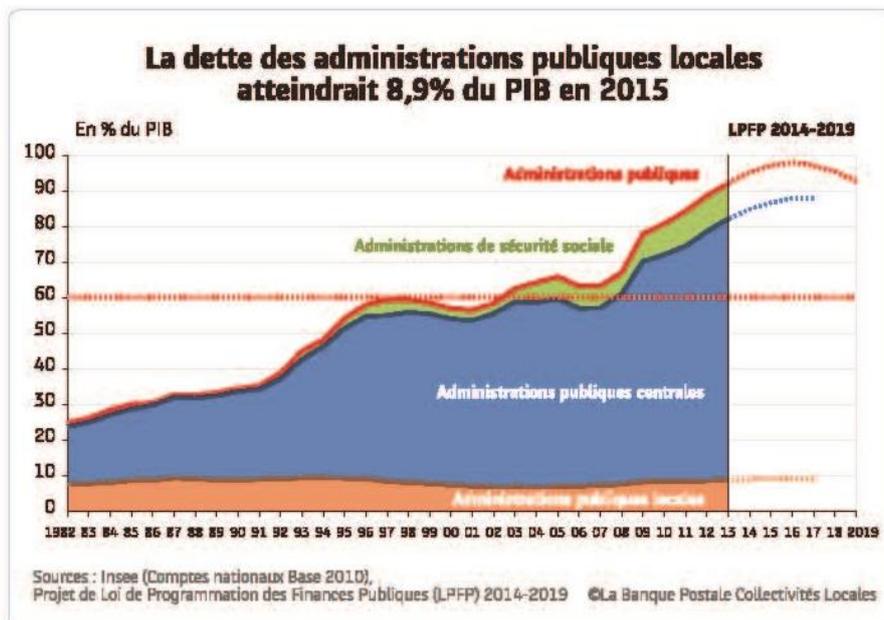
La situation financière de ces dernières est en partie dépendante du contexte économique à travers certaines de leurs recettes et dépenses qui peuvent être sensibles à la conjoncture. Le niveau des prix et les taux d'intérêt sont à cet égard importants parce qu'ils influent sur l'évolution des charges de fonctionnement et d'investissement des collectivités territoriales.



Comme le démontre le graphique ci-dessus la croissance économique devrait, en 2015, rester fragile, malgré une orientation à la hausse. Cette croissance modérée devrait s'accompagner d'une inflation très faible faisant craindre, à certains experts économiques, le passage à une période de déflation.



La faiblesse de l'inflation va engendrer une forte stabilité des taux d'intérêts sur les années à venir. Cette stabilité devrait avoir une répercussion positive sur les charges de fonctionnement des collectivités locales.



Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics, les collectivités locales sont associées à l'objectif de redressement des comptes publics. Leur contribution prend ainsi la forme d'une première baisse, en 2014, des dotations qu'elles perçoivent de l'État, à hauteur de 1,5 milliard d'euros. En 2015, la nouvelle baisse opérée de 3,67 milliards d'euros (répétée en 2016 et 2017) représentera une diminution de plus de 9 % de leur principal concours financier, la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette dotation devrait diminuer de plus de 27 % d'ici 2017.

1.2. Principales tendances sur les finances des groupements à fiscalité propre

Les groupements à fiscalité propre

	13/12 %	2013 Mds€	14/13 %	2014e Mds€		13/12 %	2013 Mds€	14/13 %	2014e Mds€
RECETTES COURANTES (1)	+ 3,7	34,5	+ 2,1	35,2	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 5,3	10,0	- 5,6	9,4
<i>Hors reversements fiscaux</i>	+ 3,3	25,0	+ 1,0	25,2	financées par :				
Recettes fiscales	+ 5,7	21,7	+ 3,3	22,4	Autofinancement (6)=(5)-(7)	+ 27,5	5,6	- 7,1	5,2
Dotations de l'État	+ 0,1	8,7	- 1,3	8,6	Recettes d'investissement hors emprunts	+ 3,3	3,6	+ 0,4	3,6
Autres recettes	+ 1,3	4,0	+ 2,5	4,1	Flux net de dette (emprunts - remboursements)	-	+ 0,8	-	+ 0,6
DÉPENSES DE GESTION (2)	+ 4,4	28,7	+ 3,6	29,8	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	- 23,3	2,6	- 5,0	2,5
<i>Hors reversements fiscaux</i>	+ 4,2	19,3	+ 3,0	19,9	Remboursements (hors opérations financières)	+ 1,4	1,8	+ 2,7	1,8
Dépenses de personnel	+ 7,2	6,7	+ 5,8	7,1	Variation du fonds de roulement (7)	-	- 0,5	-	- 0,5
Autres dépenses de gestion	+ 3,6	22,0	+ 2,9	22,7	ENCOURS DE DETTE au 31 décembre	+ 3,8	22,0	+ 2,9	22,6
ÉPARGNE DE GESTION (3)=(1)-(2)	+ 0,2	5,7	- 5,7	5,4	Budgets principaux				e : estimations
Intérêts de la dette (4)	+ 1,9	0,7	- 0,9	0,7					
ÉPARGNE BRUTE (5)=(3)-(4)	- 0,0	5,0	- 6,4	4,7					

Jusqu'en 2011, les groupements à fiscalité propre (GFP) ont enregistré une hausse soutenue de leur épargne brute. En 2012 et 2013, cette épargne s'est stabilisée et en 2014, elle enregistrerait pour la première fois une baisse marquée de 6,4 %. Le nombre de groupements

a tendance à se stabiliser à 2 145 établissements. Les passages de groupements sous le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) restent importants (la population soumise au régime de la FPU a ainsi augmenté de 5,3 % en 2014). Ils ont une influence, notamment, sur les ressources fiscales. Ces dernières progresseraient de 3,3 % en 2014. Cette évolution attendue plus faible que les années précédentes résulterait de la baisse du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de la faiblesse de l'assiette de la cotisation foncière des entreprises (ces deux taxes représentant 40 % des recettes fiscales). Les passages à FPU viendraient néanmoins compenser l'atonie des bases d'imposition. Hors reversements fiscaux, la progression des recettes fiscales ne serait plus que de 2,2 %.

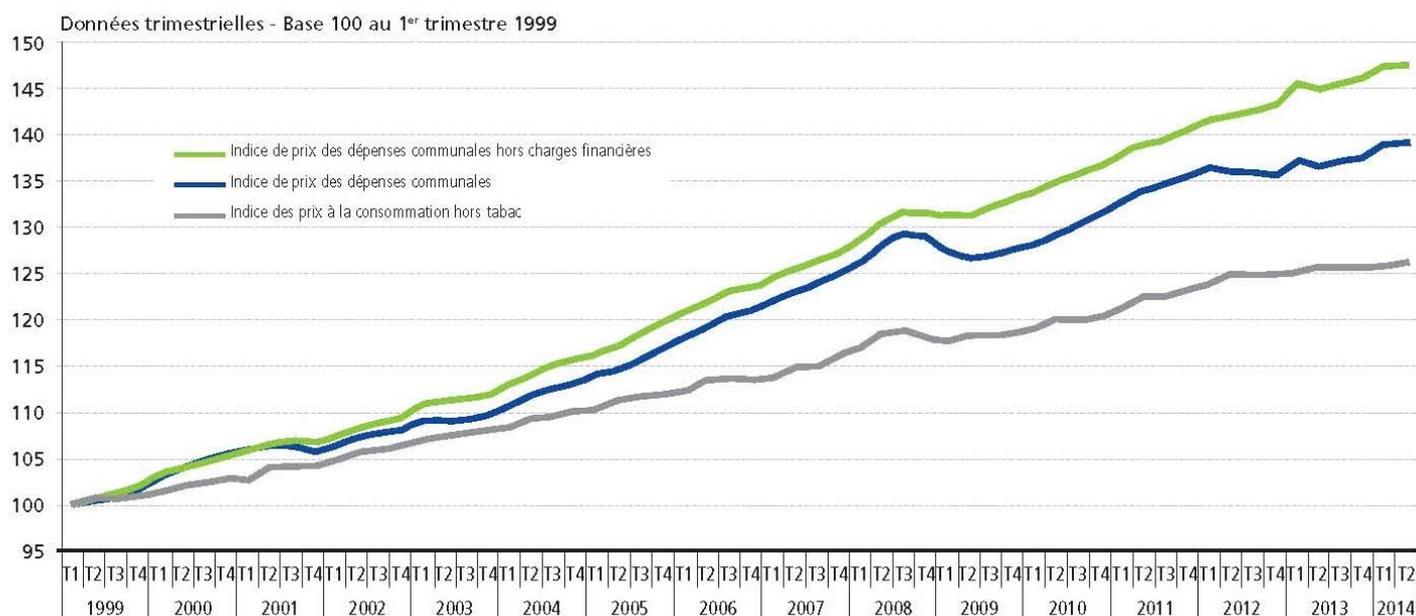
Parallèlement, les GFP, tout comme les autres niveaux de collectivités locales, voient leur niveau de DGF diminuer dans le cadre du redressement des finances publiques. Au final, leurs recettes courantes augmenteraient de 2,1 %. La croissance des dépenses de gestion, malgré une décélération en 2014 (+ 3,6 % après + 4,4 % entre 2012 et 2013), demeurerait plus élevée que celle des recettes courantes. Comme attendu pour une année d'élections, les dépenses d'investissement des GFP devraient diminuer en 2014, suivant la tendance observée sur les communes, mais de façon moins prononcée (- 5,6 %). Les groupements financeraient ces dépenses essentiellement sur leurs ressources propres grâce à leur épargne et aux subventions d'investissement reçues (à hauteur de 88 %). Ils complèteraient ce financement par un recours à l'endettement (emprunts moins remboursements) de 0,6 milliard d'euros et un prélèvement sur leur trésorerie de 0,5 milliard d'euros. Leur encours de dette s'élèverait ainsi à 22,6 milliards d'euros (en hausse de 2,9 %, soit un taux d'évolution parmi les plus faibles observés pour les groupements à fiscalité propre).

1.3. Enjeux et perspectives

En 2015, l'attention du monde local et de ses partenaires (entreprises, associations...) va être focalisée sur l'évolution des marges de manœuvre financières et sur l'investissement local. Le contexte économique peu porteur, associé aux effets de cycle électoral et à une réduction plus forte qu'en 2014 des dotations de l'État, laissent légitimement présager un nouveau repli des dépenses d'équipement.

1.3.1. Apparition d'un effet ciseau marqué

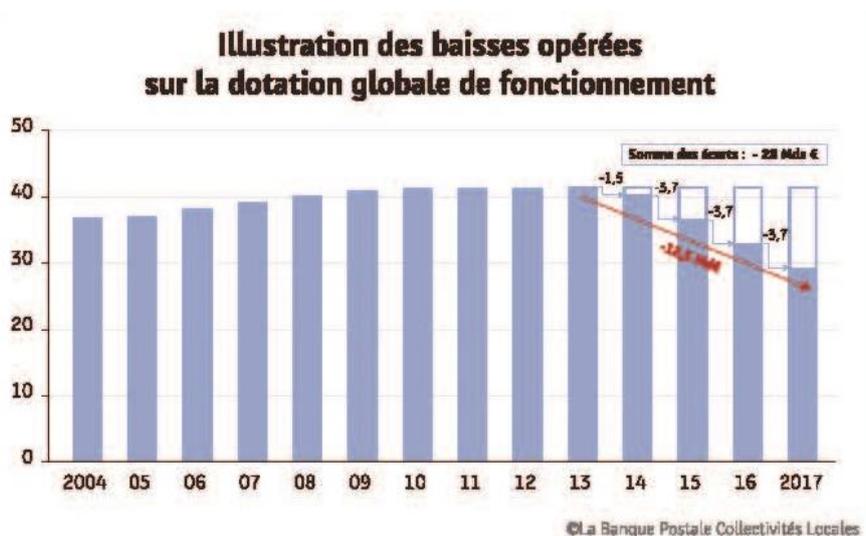
INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



Le graphique montre le décalage entre l'évolution plus importante des dépenses communales au regard de l'évolution moins accentuée de la courbe de l'indice des prix. Cela a pour conséquence de peser sur le fonctionnement des collectivités étant donné que l'inflation sert de valorisation des bases fiscales. Il s'en suit un effet ciseau provisionnel, les dépenses évoluent plus rapidement que les recettes fiscales, en particulier cet effet ne fait qu'accroître la baisse annoncée des dotations de l'Etat sur les budgets locaux.

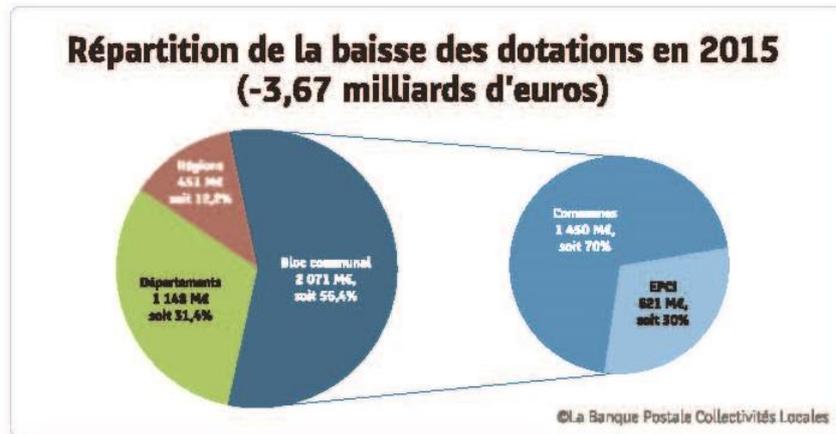
1.3.2. Amplification de la baisse des dotations et renforcement de la péréquation

Annoncée dès avril 2014, bien que dénoncée par les élus locaux et leurs associations, la baisse accentuée des dotations est entérinée dans la loi de finances pour 2015 (LF 2015). Les collectivités locales, associées au redressement des finances publiques, verront leurs concours financiers réduits de 11 milliards d'euros d'ici 2017 (soit une baisse de 3,67 milliards d'euros en 2015, 2016 et 2017). Au total, en incluant la première baisse opérée en 2014, les dotations auront reculé de 12,5 milliards d'euros d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros.



Les modalités de calcul qui ont prévalu pour la première baisse de 2014 devraient être conservées. Ainsi, la répartition entre le bloc communal, les départements et les régions serait effectuée au prorata du poids de chaque niveau dans les recettes totales, avec une décomposition, au sein du bloc communal, proportionnelle au poids des recettes de fonctionnement des communes et des groupements, soit respectivement 70 % et 30 %.

Au sein de chaque catégorie, les règles de répartition resteraient inchangées à l'exception, pour le bloc communal, de la prise en compte des recettes exceptionnelles qui seront défalquées de leurs recettes de fonctionnement en raison de leur caractère non pérenne. Cette réfaction reste néanmoins à être confirmée pour les prochains exercices.



Dans le but d'atténuer l'effort demandé aux collectivités les plus fragiles financièrement, les masses consacrées à la péréquation verticale (de l'État vers les collectivités locales) devraient être doublées par rapport aux versements de 2014. Ainsi, la hausse totale serait au minimum de 228 millions d'euros en faveur des communes éligibles à la DSU, à la DSR et à la dotation nationale de péréquation et au bénéfice des départements.

Les dispositifs de péréquation horizontale (entre collectivités locales) poursuivront leur montée en charge programmée : + 210 millions d'euros pour le FPIC qui atteindra 780 millions d'euros et + 20 millions d'euros pour le FSRIF (Fonds de Solidarité Région Ile de France) qui s'élèvera à 270 millions d'euros.

1.3.3. Vers une évolution limitée des recettes fiscales

Les recettes fiscales des collectivités locales ne devraient progresser que modérément en 2015. S'agissant des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti, la revalorisation forfaitaire cadastrale, fixée par la loi de finance 2015, s'établit à 0,9 %. Quant au recours au levier fiscal, bien que plus fort qu'en 2014, il devrait rester limité compte tenu de l'aversion grandissante des contribuables à l'impôt. D'après les premières informations disponibles, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pourrait augmenter dans une fourchette comprise entre 1 % et 2 %. Sur certains territoires, des recettes de CVAE stables ou en baisse pourraient néanmoins être observées. C'est cette dernière hypothèse qui est retenue au niveau de la Communauté de Communes.

2. LES GRANDES MASSES FINANCIERES

2.1. Les masses budgétaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	6 182 913	6 546 354	6 420 800	6 203 248	6 133 992	6 014 535	5 990 938
Dépenses de fonctionnement	4 692 946	4 760 300	5 284 832	5 221 406	5 408 816	5 504 238	5 672 535
dont intérêts de la dette	27 492	32 914	29 982	27 406	24 816	22 238	19 535
Recettes d'investissement	1 294 005	769 101	1 188 297	1 661 030	989 128	845 608	200 070
dont emprunts souscrits	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	4 628 901	2 337 740	2 935 894	3 681 110	2 021 056	2 860 137	1 238 359
dont capital de la dette	126 519	67 599	70 294	73 110	76 056	79 137	82 359
dont P.P.I	4 493 947	2 270 141	2 404 600	3 608 000	1 945 000	2 781 000	1 156 000

2.2. Soldes financiers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne de gestion	1 517 459	1 818 968	1 165 950	1 009 248	749 992	532 535	337 938
Epargne brute	1 489 967	1 786 054	1 135 967	981 841	725 176	510 297	318 403
Epargne nette	1 363 448	1 718 454	1 065 674	908 731	649 120	431 160	236 044

La baisse annoncée de la Dotation Globale de Fonctionnement en moyenne de 38% sur les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 ainsi que la montée en puissance du Fonds des Ressources Intercommunales et Communales (+195 000 € entre 2015 et 2018) impactent le niveau des épargnes qui passent à l'horizon 2018 sous la barre des 500 000 €. Cette barre était de 1 M€ en 2014.

2.3. Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fonds de roulement en début d'exercice	5 833 585	4 455 788	4 673 201	4 061 572	3 023 333	2 716 581	1 212 349
Résultat de l'exercice	-1 844 929	217 414	-611 629	-1 038 239	-306 751	-1 504 232	-719 886
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 395 323	4 673 201	4 061 572	3 023 333	2 716 581	1 212 349	492 463

Le fonds de roulement devrait se rétracter de 3 570 000 € entre 2014 et 2018 pour s'établir en prévision à 492 463 € en 2018. Sur la période de prospective, cette évolution signifie que

les investissements prévus au programme pluriannuel des investissements (PPI) sont financés par une mobilisation du fonds de roulement et non par un recours à des financements extérieurs, comme l'emprunt.

2.4. Endettement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours au 1er janvier	1 019 930	872 473	804 874	734 580	661 470	585 414	506 277
Ratio de désendettement	0,6	0,5	0,6	0,7	0,8	1,0	1,3

La ponction sur le fonds de roulement pour le financement des investissements permet un désendettement de la Collectivité. La dette par habitant devrait passer de 40 €/habitant en 2014 à 23 €/habitant en 2018. La hausse prévisionnelle de la capacité de désendettement est la résultante mécanique de la baisse des épargnes.

3. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

3.1. Soldes intermédiaires de gestion

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montants	1 517 459	1 818 968	1 165 950	1 009 248	749 992	532 535	337 938

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montants	1 489 967	1 786 054	1 135 967	981 841	725 176	510 297	318 403

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

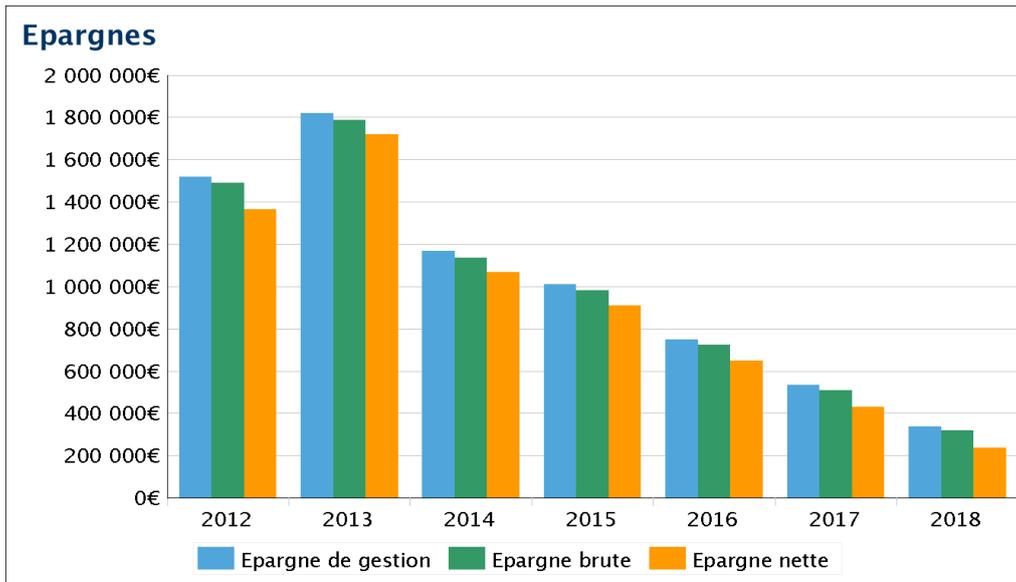
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	6 182 913	6 546 354	6 420 800	6 203 248	6 133 992	6 014 535	5 990 938
Epargne de gestion	1 517 459	1 818 968	1 165 950	1 009 248	749 992	532 535	337 938
Epargne brute	1 489 967	1 786 054	1 135 967	981 841	725 176	510 297	318 403
Taux d'épargne brute (en %)	24,10 %	27,28 %	17,69 %	15,83 %	11,82 %	8,48 %	5,31 %
Epargne nette	1 363 448	1 718 454	1 065 674	908 731	649 120	431 160	236 044

Le niveau des épargnes se rétracte sur la période observée.

L'épargne de gestion qui constitue le surplus dégagé par le cycle de fonctionnement de la collectivité baisse de 156 702 € entre 2015 et 2014, soit une chute de 13,4 %. Sur la période de prospective, elle tombe de 1,16 M€ en 2014 à 0,34 M€ en 2018.

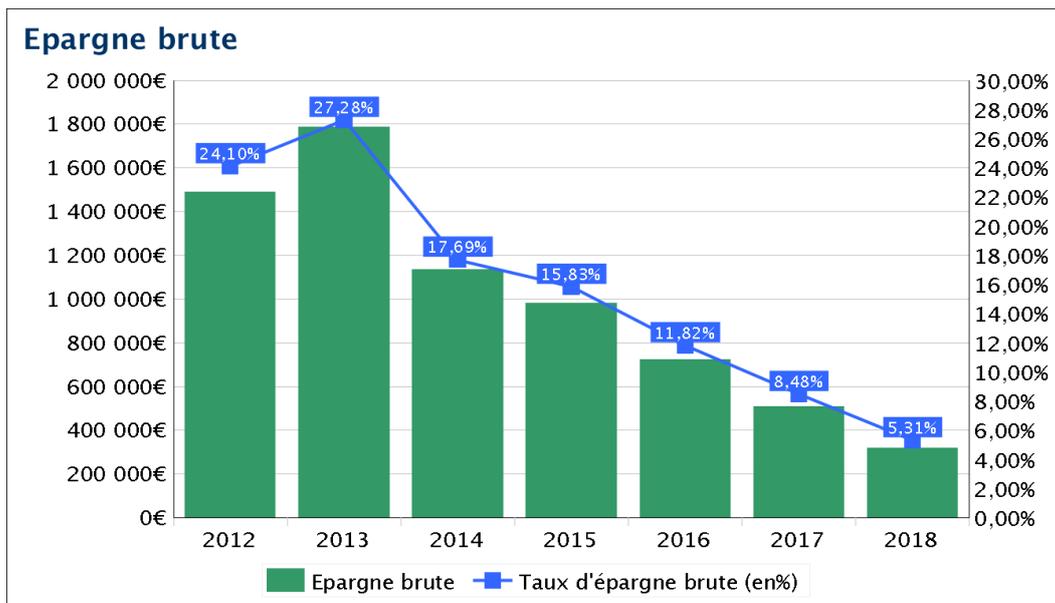
L'épargne brute connaît une baisse prévisionnelle de 817 564 € entre 2014 et 2018 soit une évolution de -72 %.

L'épargne nette chute de 78 % entre 2014 et 2018 (-829 630 €).



3.2. Epargne brute

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

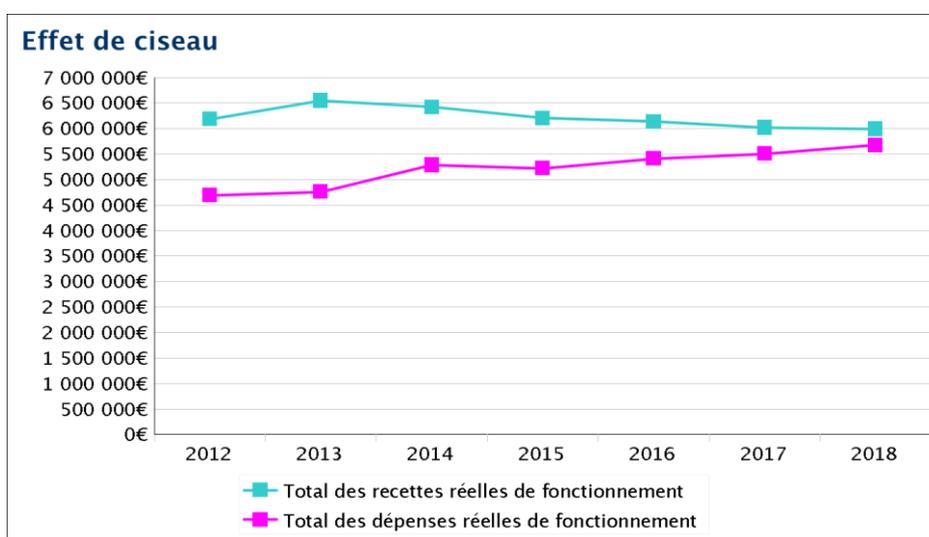
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	1 489 967	1 786 054	1 135 967	981 841	725 176	510 297	318 403
Taux d'épargne brute (en %)	24,10 %	27,28 %	17,69 %	15,83 %	11,82 %	8,48 %	5,31 %

3.3. Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

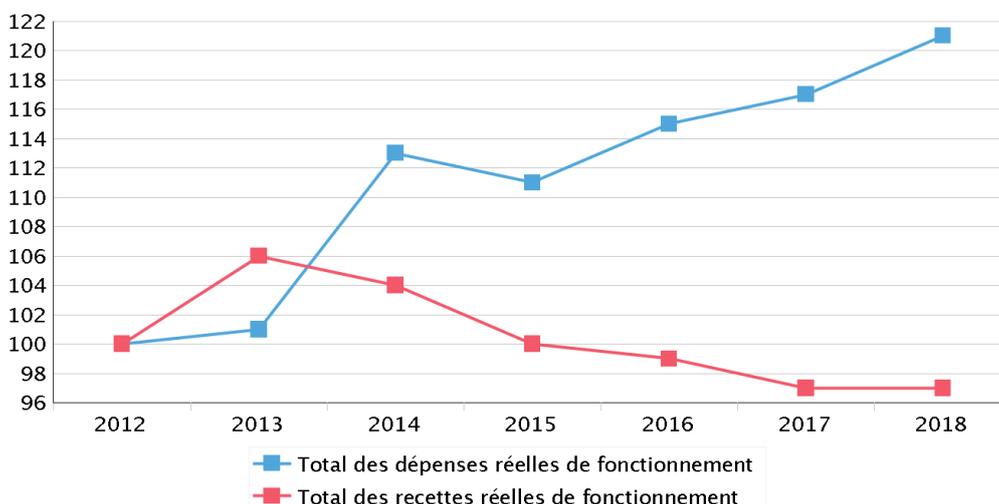
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	6 182 913	6 546 354	6 420 800	6 203 248	6 133 992	6 014 535	5 990 938
Evolution n-1	31,99 %	5,88 %	-1,92 %	-3,39 %	-1,12 %	-1,95 %	-0,39 %
Dépenses de fonctionnement	4 692 946	4 760 300	5 284 832	5 221 406	5 408 816	5 504 238	5 672 535
Evolution n-1	73,04 %	1,44 %	11,02 %	-1,20 %	3,59 %	1,76 %	3,06 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Ce graphique ci-dessous illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Ci-dessous le graphique représentant l'évolution des dépenses et recettes en base 100.

Evolution des dépenses et des recettes



Ces graphiques témoignent d'une plus forte rigidité à la baisse des dépenses entre 2014 et 2015 et d'un plus grand dynamisme sur le reste de la période d'analyse. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient baisser de 1,20% entre 2014 et 2015 et progresser en moyenne de 2,80% entre 2015 et 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement devraient être orientées à la baisse en moyenne de 1,71 %.

4. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

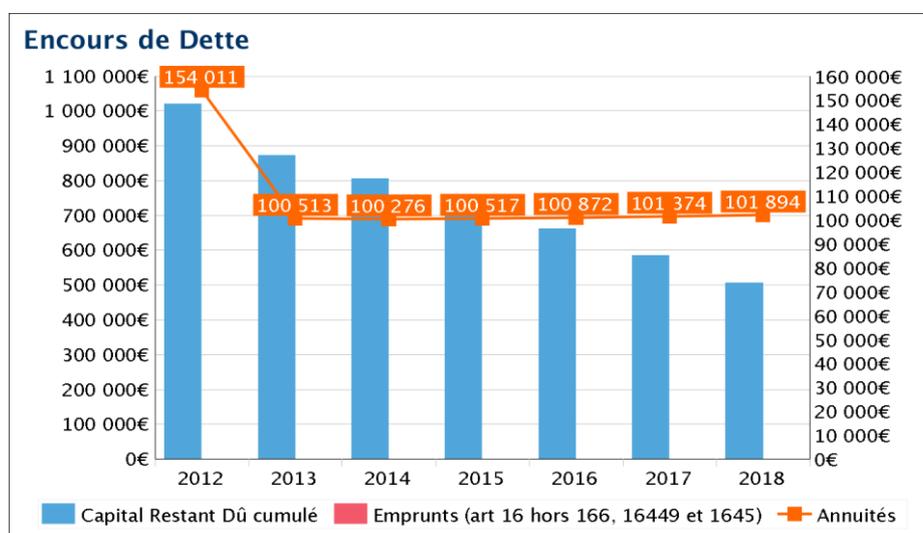
4.1. Encours de dette et emprunts nouveaux

L'encours de la dette évoluerait de 804 874 € en 2014 à 506 277 € en 2018 .

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2012	1 019 930	201,82 %	0
2013	872 473	-14,46 %	0
2014	804 874	-7,75 %	0
2015	734 580	-8,73 %	0
2016	661 470	-9,95 %	0
2017	585 414	-11,50 %	0
2018	506 277	-13,52 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette	-11,02 %	-50,36 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



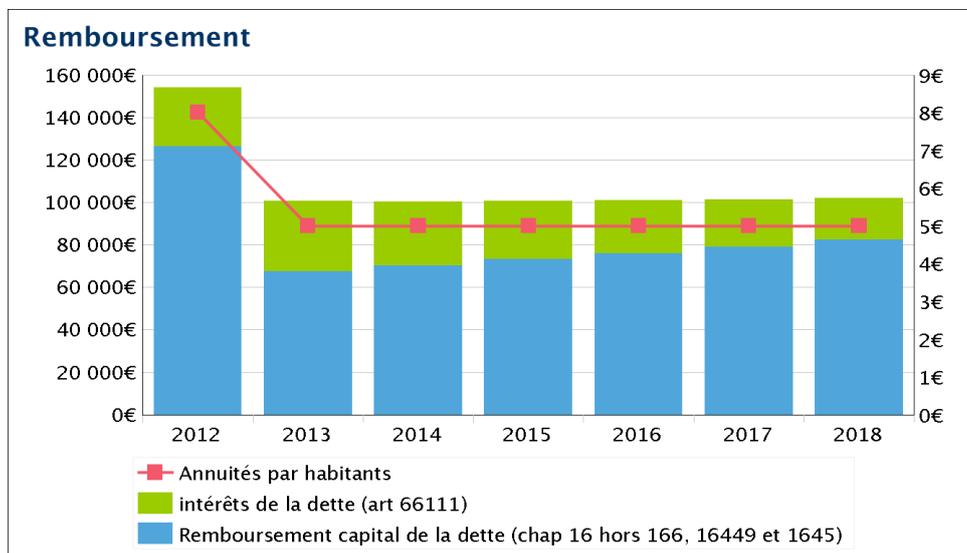
4.2. Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Annuités	154 011	100 513	100 276	100 517	100 872	101 374	101 894
Evolution n-1 (en %)	22,81 %	-34,74 %	-0,24 %	0,24 %	0,35 %	0,50 %	0,51 %
Capital en euro	126 519	67 599	70 294	73 110	76 056	79 137	82 359
Intérêts en euro	27 492	32 914	29 982	27 406	24 816	22 238	19 535

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

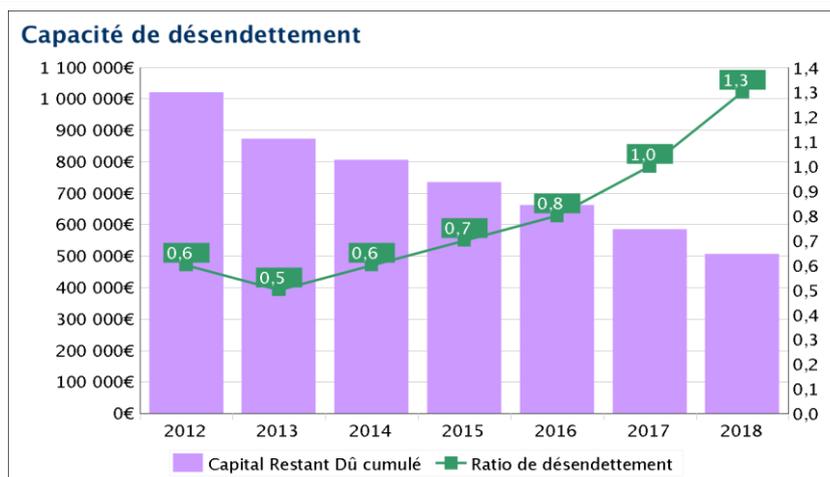
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Annuités	8	5	5	5	5	5	5
Capital	7	4	4	4	4	4	4
Intérêts	1	2	2	1	1	1	1

4.3. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio	0,6	0,5	0,6	0,7	0,8	1,0	1,3



La Collectivité demeure faiblement endettée sur la période et sa solvabilité est mesurée par le ratio de désendettement qui demeure à un niveau plus qu'acceptable. Le seuil d'alerte se situe traditionnellement autour des 10 années.

L'endettement maîtrisé permettrait une mobilisation éventuelle de l'emprunt sans porter atteinte aux équilibres financiers fondamentaux de la Collectivité.

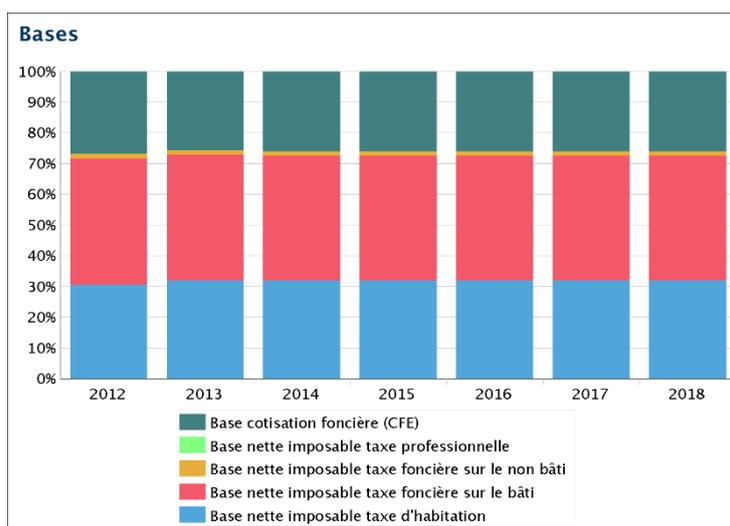
5. LA FISCALITE DIRECTE

5.1. L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2012	14 682 967	16 636 246	22 465 160	816 233
2013	14 939 620	18 507 232	23 581 321	834 128
2014	15 451 000	18 928 000	23 996 000	842 300
2015	15 682 765	19 211 920	24 355 940	850 723
2016	15 918 006	19 500 099	24 721 279	859 230
2017	16 156 777	19 792 600	25 092 098	867 823
2018	16 399 128	20 089 489	25 468 480	876 501

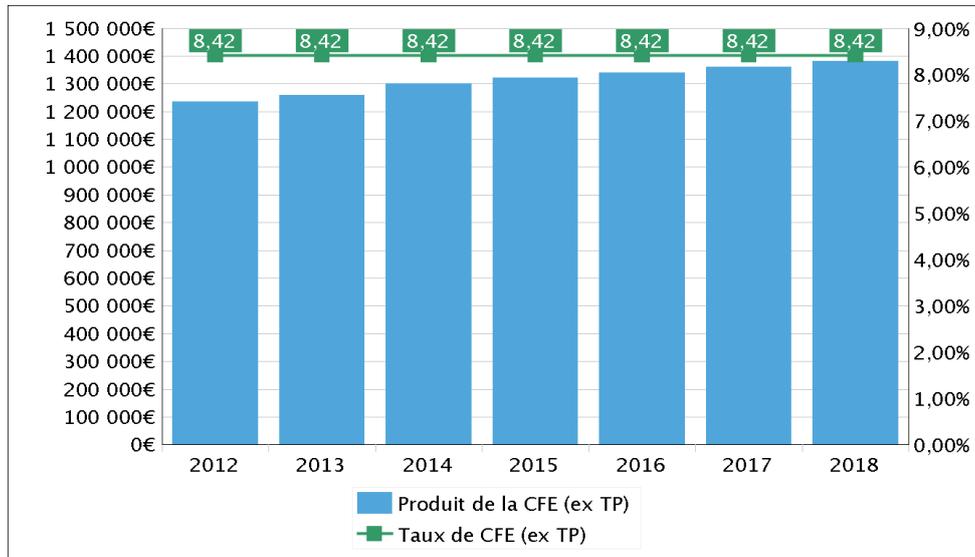


5.2. Evolution des taux et des produits

COTISATION FONCIERE :

Années	Base cotisation foncière	Evolution base CFE	Produit CFE	Evolution produit CFE	Taux CFE	Evolution taux CFE
2012	14 682 967	50,06 %	1 236 306	42,93 %	8,42 %	-4,75 %
2013	14 939 620	1,75 %	1 257 916	1,75 %	8,42 %	0,00 %
2014	15 451 000	3,42 %	1 300 974	3,42 %	8,42 %	0,00 %
2015	15 682 765	1,50 %	1 320 489	1,50 %	8,42 %	0,00 %
2016	15 918 006	1,50 %	1 340 296	1,50 %	8,42 %	0,00 %
2017	16 156 777	1,50 %	1 360 401	1,50 %	8,42 %	0,00 %
2018	16 399 128	1,50 %	1 380 807	1,50 %	8,42 %	0,00 %

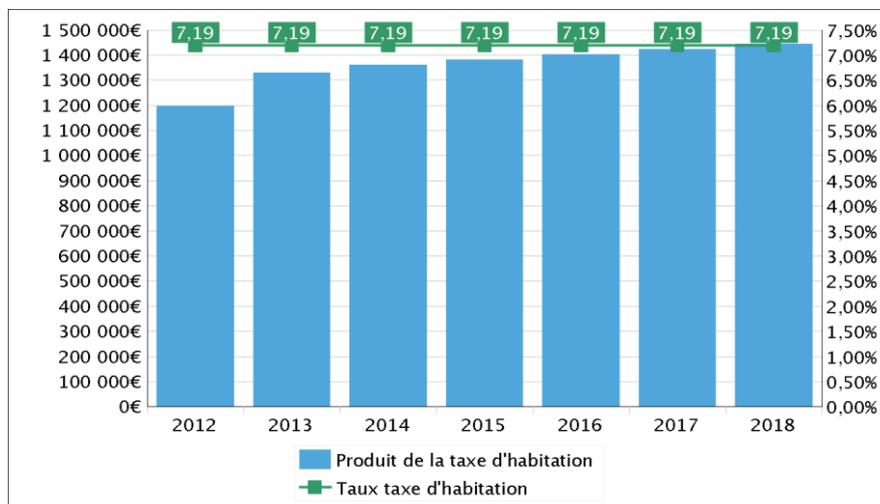
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de cotisation foncière



TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evolution base nette TH	Produit TH	Evolution produit TH	Taux TH	Evolution taux TH
2012	16 636 246	98,67 %	1 196 146	270,05 %	7,19 %	86,27 %
2013	18 507 232	11,25 %	1 330 670	11,25 %	7,19 %	0,00 %
2014	18 928 000	2,27 %	1 360 923	2,27 %	7,19 %	0,00 %
2015	19 211 920	1,50 %	1 381 337	1,50 %	7,19 %	0,00 %
2016	19 500 099	1,50 %	1 402 057	1,50 %	7,19 %	0,00 %
2017	19 792 600	1,50 %	1 423 088	1,50 %	7,19 %	0,00 %
2018	20 089 489	1,50 %	1 444 434	1,50 %	7,19 %	0,00 %

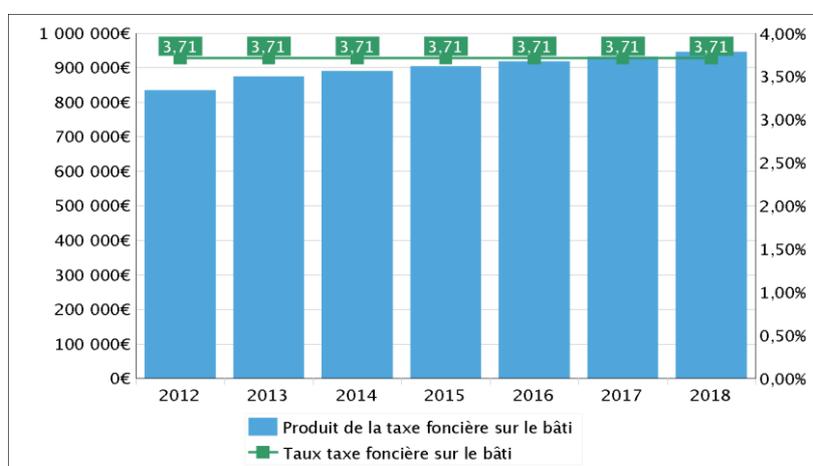
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe d'habitation



TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

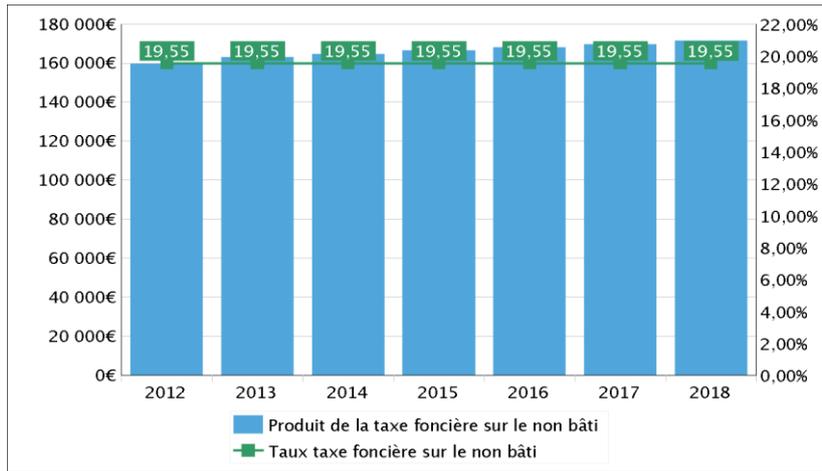
Années	Base nette TB	Evolution base TFB	Produit TFB	Evolution produit TFB	Taux TB	Evolution taux TB
2012	22 465 160	62,91 %	833 457	67,89 %	3,71 %	3,06 %
2013	23 581 321	4,97 %	874 867	4,97 %	3,71 %	0,00 %
2014	23 996 000	1,76 %	890 252	1,76 %	3,71 %	0,00 %
2015	24 355 940	1,50 %	903 605	1,50 %	3,71 %	0,00 %
2016	24 721 279	1,50 %	917 159	1,50 %	3,71 %	0,00 %
2017	25 092 098	1,50 %	930 917	1,50 %	3,71 %	0,00 %
2018	25 468 480	1,50 %	944 881	1,50 %	3,71 %	0,00 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

**TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :**

Années	Base nette TFNB	Evolution base TFNB	Produit TFNB	Evolution produit TFNB	Taux TFNB	Evolution taux TNB
2012	816 233	114,74 %	159 574	125,95 %	19,55 %	5,22 %
2013	834 128	2,19 %	163 072	2,19 %	19,55 %	0,00 %
2014	842 300	0,98 %	164 670	0,98 %	19,55 %	0,00 %
2015	850 723	1,00 %	166 316	1,00 %	19,55 %	0,00 %
2016	859 230	1,00 %	167 980	1,00 %	19,55 %	0,00 %
2017	867 823	1,00 %	169 659	1,00 %	19,55 %	0,00 %
2018	876 501	1,00 %	171 356	1,00 %	19,55 %	0,00 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.



6. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

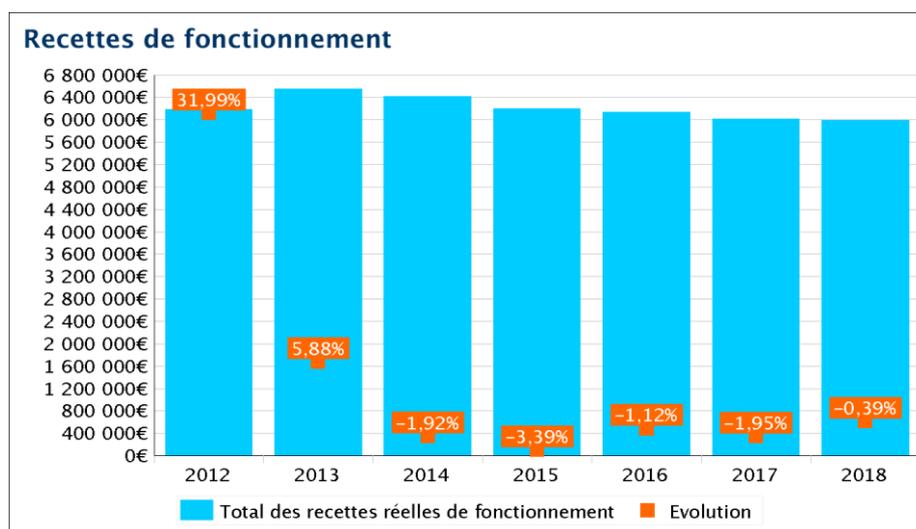
6.1. Les recettes de fonctionnement

6.1.1. Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2012	6 182 913	31,99 %	333
2013	6 546 354	5,88 %	353
2014	6 420 800	-1,92 %	346
2015	6 203 248	-3,39 %	335
2016	6 133 992	-1,12 %	331
2017	6 014 535	-1,95 %	324
2018	5 990 938	-0,39 %	323

6.1.2. L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	-0,52 %	-3,10 %



6.1.3. Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE).

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
3 425 483	3 626 525	3 716 819	3 771 748	3 827 492	3 884 065	3 941 477

La hausse des contributions fiscales résulte de la valorisation législative des bases de 0,9% et d'une légère dynamique des bases de 0,6 % pour les taxes d'habitation et de foncier bâti.

Produits de la fiscalité reversée : la fiscalité reversée comprend la part de la CVAE et l'attribution du FNGIR.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 064 669	1 085 222	1 011 500	980 000	960 000	950 000	970 000

Le produit lié à la CVAE dépendant fortement de l'activité économique constatée en année n-2 devrait baisser de 16% pour s'établir à 220 000 €. Une dynamique devrait s'enclencher en 2018 avec la reprise de l'activité prévue dès cette année.

Les compensations fiscales liées à la suppression de la taxe professionnelle (FNGIR et DCRTP) devraient rester stables en 2015 et sur les prochaines années.

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 569 867	1 640 935	1 538 500	1 186 500	1 081 500	915 470	814 461

La DGF devrait baisser de l'ordre de 35% entre 2014 et 2015. (en valeur : - 269 000 €)

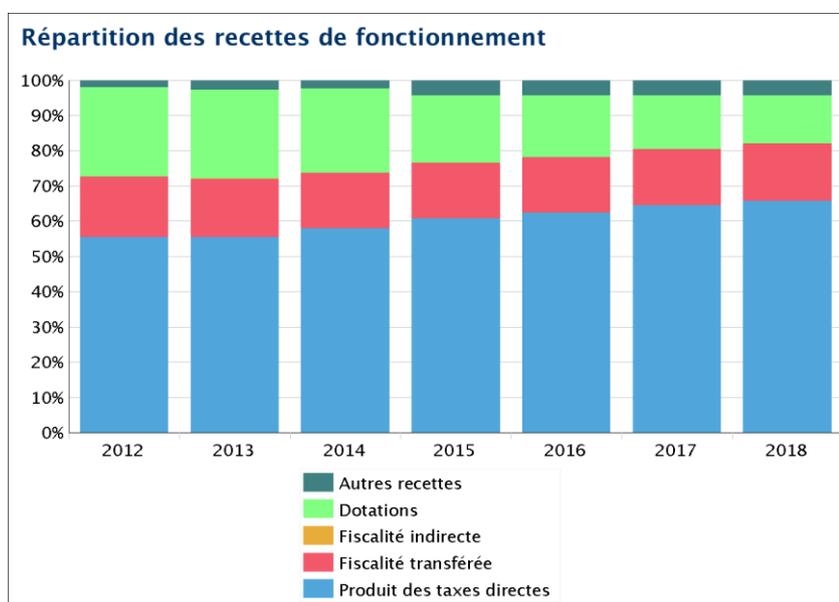
Les financements provenant du Conseil Général et de la Région devraient subir une baisse de 25% entre 2014 et 2015.

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
122 894	184 423	153 981	265 000	265 000	265 000	265 000

Les produits des services devraient augmenter de 12% en raison des revalorisations tarifaires actées au niveau des services périscolaires et du Transport à la Demande.

A noter que la baisse des dotations de l'Etat et de la CVAE représente un manque de recettes de près de 309 000 € en 2015 par rapport à 2014.



Le montant du produit lié à la fiscalité devrait représenter en 2015 plus de 60% des recettes de fonctionnement. En y intégrant les compensations liées à la suppression de la taxe professionnelle, ce taux est de 70 %.

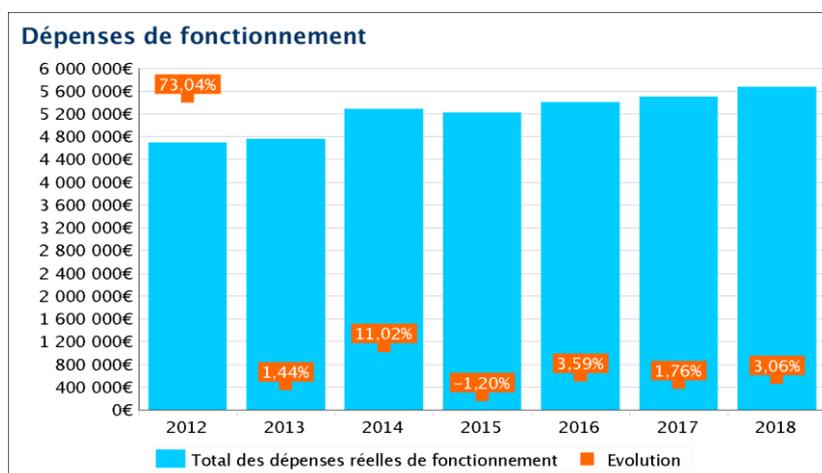
6.2. Les dépenses de fonctionnement

6.2.1. Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2012	4 692 946	73,04 %	253
2013	4 760 300	1,44 %	257
2014	5 284 832	11,02 %	285
2015	5 221 406	-1,20 %	282
2016	5 408 816	3,59 %	292
2017	5 504 238	1,76 %	297
2018	5 672 535	3,06 %	306

6.2.2. L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	3,21 %	20,87 %



6.2.3. Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
798 131	822 251	792 000	815 000	830 000	830 000	830 000

Les charges de personnel devraient croître de 2,90 % et s'élever à 815 000 €. Aucun recrutement n'étant prévu, elles sont impactées par l'effet GVT (Glissement- Vieillesse-Technicité). Elles devraient se stabiliser après 2017 en raison du départ prévu de deux agents à la retraite.

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
786 568	961 486	1 421 000	1 415 000	1 425 000	1 445 000	1 460 000

Les charges à caractère général devraient baisser de 0,42% entre 2014 et 2015. Ceci, malgré une hausse attendue des frais liés au fonctionnement du réseau d'éclairage public (+30 000 € résultant de l'impact de la généralisation de la taxe finale sur les consommations d'électricité sur l'ensemble du territoire communautaire) et de l'imputation de la participation de la Communauté de Communes au fonctionnement des structures périscolaires sur ce chapitre sur le dernier trimestre de 2015. Ces charges de l'ordre de 135 000 € étaient comptabilisés auparavant sur le chapitre 65. Elles sont complétées par le transfert de 22 000 € liés au fonctionnement du RAM. Les autres dépenses imputées sur ce chapitre sont orientées à la baisse. A noter qu'un crédit de 19 800 € est prévu pour l'organisation de la manifestation Ried Expo 2015. 50 000 € sont inscrits pour le paiement des assistants à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la DSP lancée pour le choix du nouveau prestataire pour les structures périscolaires, pour l'organisation de la consultation pour l'achat d'électricité et pour le lancement d'un nouveau marché en matière de maintenance et de services informatiques.

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
30 641	100 915	200 000	255 000	332 000	400 000	450 000

Le **FPIC** devrait augmenter de 55 000 € en 2015 pour atteindre, en 2018, 450 000 € soit 250 000 € de plus qu'en 2014.

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
851 364	842 162	836 000	825 000	805 000	810 000	815 000

Les contingents devraient baisser sous l'influence de la contribution eaux pluviales (-7,4%). La contribution SDIS devrait continuer à croître (+2,5%) pour s'établir en 2015 à 525 000 € en raison du paiement de l'allocation vétéranisme fortement orientée à la hausse.

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
790 156	881 563	899 350	732 000	735 000	739 000	738 000

Les subventions sont en recul du fait de l'imputation, suite à la mise en place de la DSP sur tout le territoire, de certaines subventions versées au titre des accueils périscolaires sur le

chapitre 011. La subvention au RAI serait orientée à la hausse (+10 000 €), celle à l'OTI est légèrement en repli de 2 400 € pour s'établir à 113 658 €.

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
27 492	32 914	29 982	27 406	24 816	22 238	19 535

Autres dépenses : Elles comprennent les autres charges de gestion courante (autres articles du chapitre 65, les dépenses diverses, les charges exceptionnelles, les charges induites estimées des investissements...)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 408 594	1 119 009	1 106 500	1 152 000	1 257 000	1 258 000	1 360 000

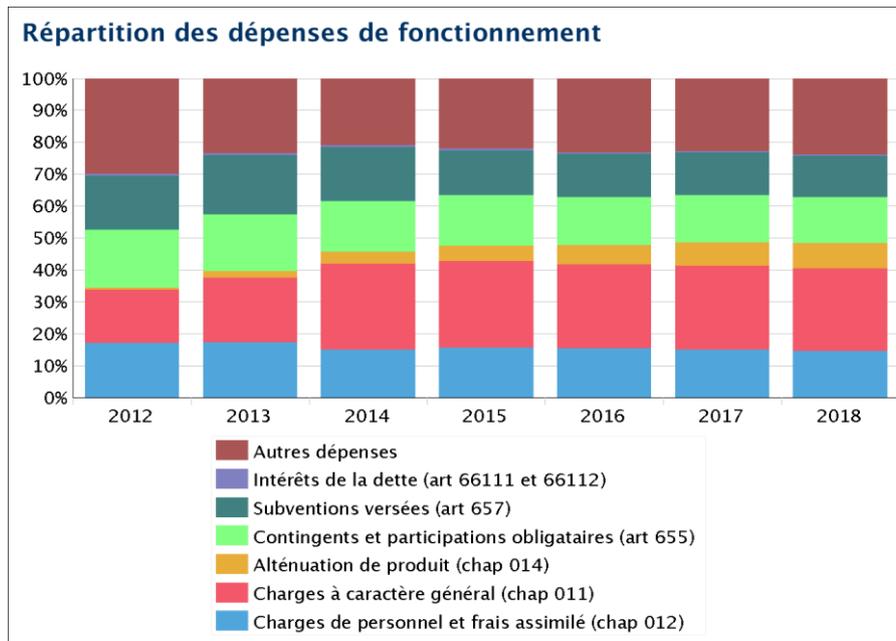
Les subventions d'équilibre aux budgets annexes devraient augmenter de 4,23%.

La subvention allouée au budget annexe **piscine** devrait croître de 2,6% pour s'établir en 2015 à 518 000 €. Le budget est principalement impacté par l'effet GVT au niveau des charges de personnel qui augmentent de 2,5%. Les recettes attendues sont stables par rapport à 2014. Les entrées représentant 165 000 €.

La subvention allouée au budget annexe **médiathèques** devrait rester stable à 356 000 €. La hausse prévisionnelle des charges d'exploitation de 4,88% résultant principalement de l'harmonisation du régime indemnitaire des agents en fonction sur les deux sites est financée par la reprise de résultat de fonctionnement de 2014 de 31 000 €. Les charges à caractère général devraient rester maîtrisées à +0,25%. Les droits d'entrées devraient suivre une dynamique intéressante avec un surcroît de recettes prévisionnel de 3 000 € par rapport à 2014, sans augmentation des tarifs.

Le budget **école musique** devrait évoluer de manière significative en raison de l'opération programmée Ried Musical d'avril et du fait du rattrapage salarial de certains professeurs. De ce fait, la subvention d'équilibre attendue passerait de 132 200 € en 2014 à 156 600 € en 2015. (+ 18,4 %)

Il n'est pas prévu de subvention d'équilibre pour les autres budgets annexes ceux-ci s'équilibrant par des recettes propres (ventes de terrains pour les budgets PAIM et ZAI Sundhouse, loyer versé par l'Etat pour la gendarmerie intercommunale de Marckolsheim et redevance incitative unique pour les ordures ménagères).



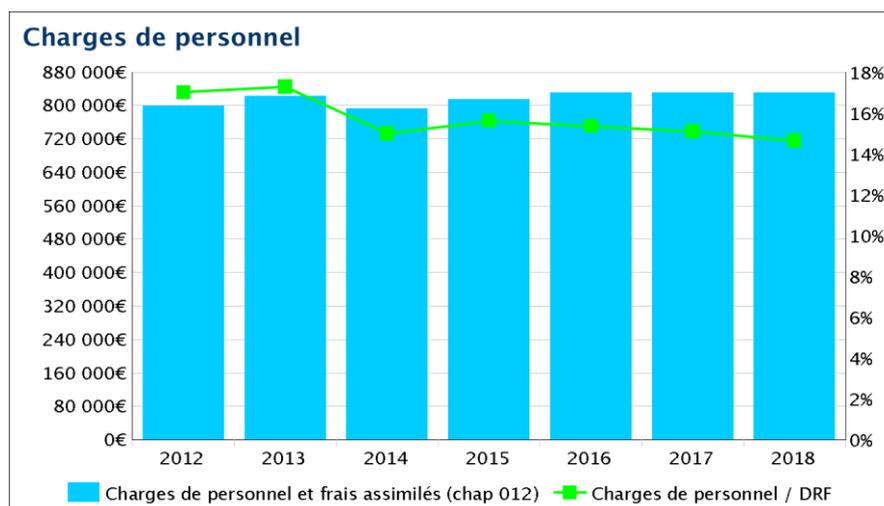
Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
798 131	822 251	792 000	815 000	830 000	830 000	830 000

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
17,01 %	17,27 %	14,99 %	15,61 %	15,35 %	15,08 %	14,63 %



Les dépenses de personnel représentent pour le budget principal 15,61 % des dépenses réelles de fonctionnement. Sur l'ensemble des budgets (principal et annexes), les dépenses de personnel mobilisent 27 % des dépenses réelles de fonctionnement

7. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

7.1. Les recettes d'investissement

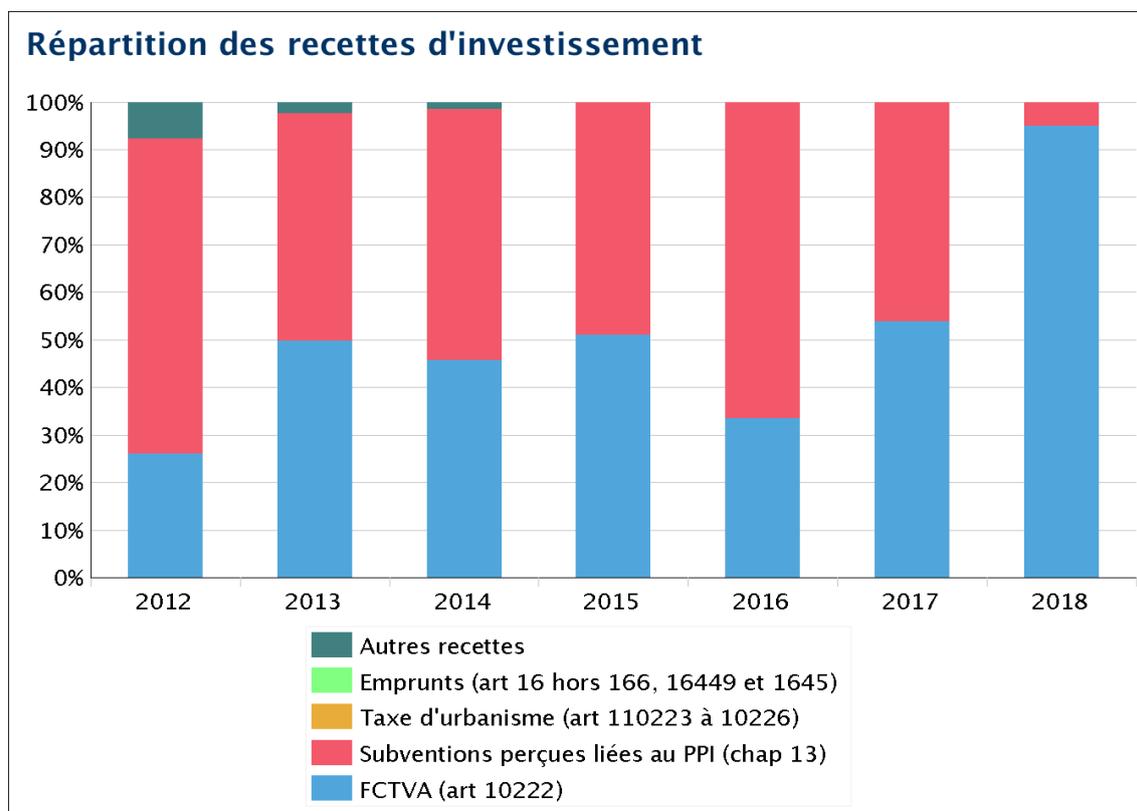
Les recettes attendues sont en hausse de 33% par rapport à 2014 pour s'établir à 1,6 M€. Elles bénéficient de la hausse envisagée des investissements sur 2015. A noter, qu'il n'est prévu aucune mobilisation d'emprunt par financer les investissements. L'ajustement proposé se fait par le variation du fonds de roulement.

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,761%.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
336 211	382 635	542 547	849 030	332 128	455 608	190 070

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

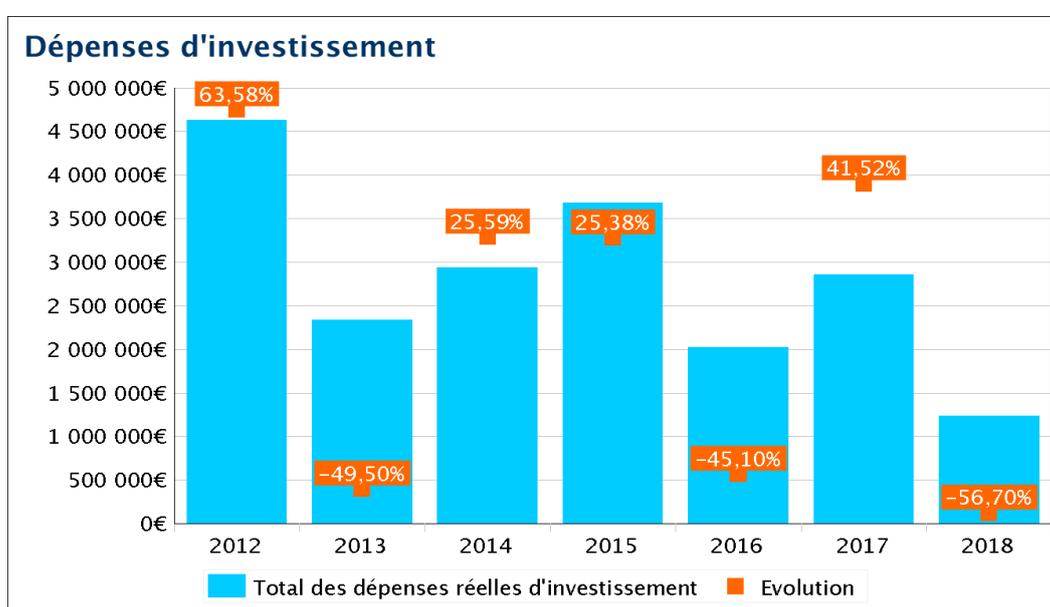
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
858 903	367 715	627 000	812 000	657 000	390 000	10 000



7.2. Les dépenses d'investissement

7.2.1. Les dépenses d'investissement et leur évolution

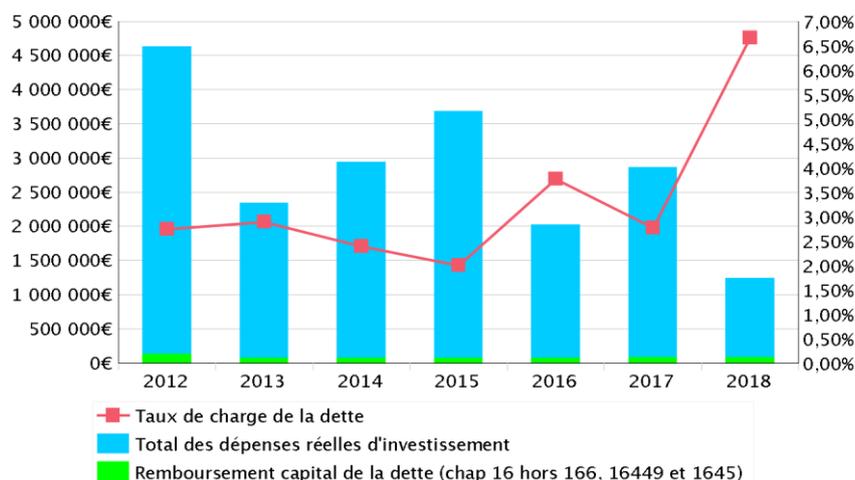
Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2012	4 628 901	63,58 %	250
2013	2 337 740	-49,50 %	126
2014	2 935 894	25,59 %	158
2015	3 681 110	25,38 %	199
2016	2 021 056	-45,10 %	109
2017	2 860 137	41,52 %	154
2018	1 238 359	-56,70 %	67



Les dépenses d'équipement sont en forte hausse (+25,6% par rapport à 2014).

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement croîtrait de 70 294 € à 73 110 €.

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



8. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
133 Amélioration et renforcement éclairage public	0	60 000	70 000	0	0	0	0	130 000
134 Administration générale	73 511	0	0	35 000	0	0	0	108 511
134 Fonds de concours	97 924	220 000	0	0	0	350 000	0	667 924
134 Fonds de concours Marckolsheim	0	750 000	500 000	500 000	0	0	0	1 750 000
135 Communication	2 261	0	0	0	0	0	0	2 261
139 Halte-garderie	12 751	0	0	0	0	0	0	12 751
142 Environnement	66 127	38 000	105 000	127 000	350 000	150 000	25 000	861 127
148 Acquisitions services	0	288 300	175 000	115 000	60 000	35 000	35 000	708 300
148 Eclairage public	75 027	120 000	135 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 130 027
166 Mobilier périscolaire	0	112 000	54 600	6 000	15 000	31 000	31 000	249 600
166 Périscolaire 2012	929 525	0	0	0	0	0	0	929 525
166 Périscolaire Heidolsheim	0	183 000	35 000	0	0	0	0	218 000
166 périscolaire Hilsenheim	0	150 000	650 000	650 000	0	0	0	1 450 000
167 Pistes cyclables	468 024	0	0	420 000	150 000	50 000	0	1 088 024
168 Economie	80 621	11 063	0	0	0	0	0	91 684
Ajustement CA 2012	-97 924	0	0	0	0	0	0	-97 924
EHPAD Marckolsheim	0	40 000	0	0	0	0	0	40 000
Etudes	0	90 000	275 000	90 000	50 000	0	0	505 000
Périscolaire Artolsheim-Mackenheim-Bootzheim	0	0	0	0	0	1 100 000	0	1 100 000
Travaux bâtiments	0	0	100 000	98 000	50 000	15 000	15 000	278 000
Voirie	2 774 618	1 400 900	305 000	1 367 000	1 070 000	850 000	850 000	8 617 518
Total	4 482 465	3 463 263	2 404 600	3 608 000	1 945 000	2 781 000	1 156 000	19 840 328

9. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Rappel des investissements prévus au PPI

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Programmes (a)	4 482 466	3 463 263	2 404 600	3 608 000	1 945 000	2 781 000	1 156 000	19 840 329

L'épargne de la collectivité

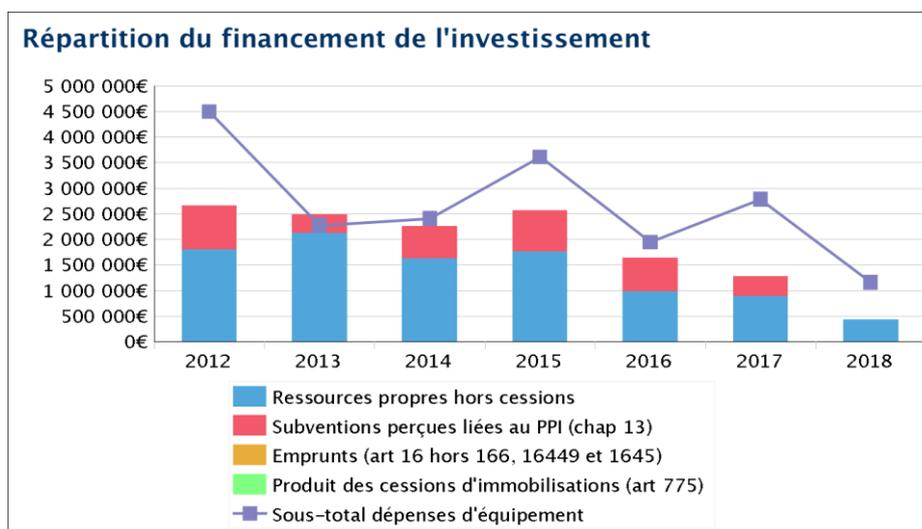
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	1 489 967	1 786 054	1 135 967	981 841	725 176	510 297	318 403
Remboursement capital de la dette	126 519	67 599	70 294	73 110	76 056	79 137	82 359
Epargne nette	1 363 448	1 718 454	1 065 674	908 731	649 120	431 160	236 044

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne nette (a)	1 363 448	1 718 454	1 065 674	908 731	649 120	431 160	236 044
FCTVA (b)	336 211	382 635	542 547	849 030	332 128	455 608	190 070
Autres recettes (c)	98 891	18 750	18 750	0	0	0	0
Produit de cessions (d)	0	0	0	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 798 550	2 119 840	1 626 971	1 757 761	981 249	886 768	426 114
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	858 903	367 715	627 000	812 000	657 000	390 000	10 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 657 453	2 487 555	2 253 971	2 569 761	1 638 249	1 276 768	436 114

Résultat de l'exercice	-1 844 929	217 414	-611 629	-1 038 239	-306 751	-1 504 232	-719 886
------------------------	------------	---------	----------	------------	----------	------------	----------



10.LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio 1	253	257	285	282	292	297	306
Ratio 2	187	197	197	203	206	209	213
Ratio 3	333	353	346	335	331	324	323
Ratio 4	238	122	130	195	105	131	62
Ratio 5	48	43	40	36	32	27	23
Ratio 6	41	41	40	25	20	11	5
Ratio 7	17,01 %	17,27 %	14,99 %	15,61 %	15,35 %	15,08 %	14,63 %
Ratio 8	20,00 %	19,98 %	20,03 %	20,03 %	20,03 %	20,03 %	20,03 %
Ratio 9	77,95 %	73,75 %	83,40 %	85,35 %	89,42 %	92,83 %	96,06 %
Ratio 10	71,24 %	34,68 %	37,45 %	58,16 %	31,71 %	40,42 %	19,30 %
Ratio 11	14,45 %	12,29 %	11,44 %	10,66 %	9,54 %	8,42 %	7,08 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 8= Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

11.LES ORIENTATIONS 2015

Il est proposé d'établir le projet de budget 2015 sur la base des orientations suivantes:

- Stabilité fiscale sachant que la fiscalité pratiquée au sein du territoire demeure inférieure à la moyenne nationale (ratio 8)
- Financement des investissements sur le fonds de roulement
- Maintien du niveau des épargnes aux alentours de 1M€ en réduisant encore les dépenses de fonctionnement
- Réflexion sur les tarifs des services rendus à la population
- Reprise des excédents pour le financement complémentaire du budget
- Réflexion sur la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique.